



VILLE DE mondeville

DEMANDE DE LOCATION SALLE MUNICIPALE

Salle des fêtes (2 route de Rouen)

- Salle de 150 places assises, sans scène
 Salle de 350 places assises, avec scène non modulable

Salle rue Pasteur - Arrêt de la musique et départ des occupants à 23h30.

- Salle P. Esnault de 110 personnes assises, avec scène non modulable

DEMANDEUR / CONTACT

Organisme (association, collectivité, entreprise, ...) : _____

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Adresse e-mail : _____ Téléphone : _____

NATURE DE L'OCCUPATION

Date de la manifestation : _____

Objet : Conférence / Réunion / Concert (SSIAP) / Vin d'honneur / Repas / Bal / Spectacle (SSIAP) / Concours / Loto / Autre : _____

Informations :

Présence d'un orchestre : Oui / Non

Ajout matériel éclairage : Oui / Non

Entrée payante au public : Oui / Non

Présence d'un traiteur : Oui / Non

Ajout matériel sono : Oui / Non

Installation décors : Oui / Non

Barbecue/Rôtisserie : Oui / Non

Utilisation local sono : Oui / Non

Salle des fêtes uniquement, sauf particuliers

Nombre de personnes attendues (total) : _____

Jour(s) et horaire d'occupation de la salle : Le (date) _____ de (heure) _____ à _____

Le (date) _____ de (heure) _____ à _____

Le (date) _____ de (heure) _____ à _____

Merci de fournir :

Une attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité couvrant **les risques locatifs pour les journées d'occupation, au nom du locataire, la salle devant être assurée de la remise de clés jusqu'à la restitution** (à fournir avec la présente demande) ainsi qu'une photocopie de la carte d'identité du locataire.

• Dépôt de garantie obligatoirement par chèque, au nom du locataire et à l'ordre du trésor public.

Salle des fêtes : 1000€ (+500€ si sono)

Salles rue Pasteur : 200€

• Règlement par chèque, au nom du locataire, à l'ordre de la régie scolaire/périscolaire de Mondeville.

Attention, toute annulation à moins de 30 jours de la date de réservation, fera l'objet d'un règlement complet par le locataire.

Le locataire s'engage à louer la salle pour ses propres besoins et à être présent jusqu'à la fin de la manifestation. Si cet article n'était pas respecté, le dépôt de garantie serait systématiquement conservé.

Le soussigné, certifie avoir pris connaissance du règlement d'utilisation, en avoir accepté toutes les conditions et s'engage à le respecter intégralement.

A :

Le :

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

Montant de la location

(à verser au plus tard, un mois avant l'occupation)

Prix location de la salle : _____

Date du règlement : _____

Mobilisation d'un SSIAP : Oui / Non

Attestation d'assurance fournie : Oui / Non

Montant du dépôt de garantie : _____

Date remise du dépôt : _____

La location est définitive qu'après paiement par le demandeur du montant total indiqué ci-dessus.

MONDEVILLE, le

Pour le Maire et par délégation, l'Adjointe déléguée à la citoyenneté et à la démocratie participative.

Maryline LELEGARD-ESCOLIVET